



Louise
Brunelle-Lavoie
présidente

Message de la présidente

« Chargées d'un message spirituel du passé, les œuvres monumentales des peuples demeurent dans la vie présente le témoignage vivant de leurs traditions séculaires. L'humanité, qui prend chaque jour conscience de l'unité des valeurs humaines, les considère comme un patrimoine commun, et, vis-à-vis des générations futures, se reconnaît solidairement responsable de leur sauvegarde. Elle se doit de les leur transmettre dans toute la richesse de leur authenticité. »

Charte de Venise, 1964.

QUATRE INTERROGATIONS FONDAMENTALES :

QUOI CONSERVER ? POURQUOI ? POUR QUI ? COMMENT ?

Quarante ans après son adoption, la Charte de Venise est-elle toujours pertinente pour répondre à ces questions logées au cœur même de toute notion de patrimoine ? En mai 2004, à Budapest, le Comité national hongrois de l'ICOMOS a fourni l'occasion d'une réflexion sur la question en organisant une conférence internationale scientifique pour souligner le 40^e anniversaire de la Charte.

Les présentations de Budapest ont ravivé le débat entre les défenseurs de l'approche « monument », mise de l'avant à Venise en 1964, et ses détracteurs qui jugent passéiste cette approche. Ces derniers arguent que la notion de conservation a nécessairement évolué en même temps que l'élargissement du concept même de patrimoine.

La Commission des biens culturels du Québec (CBCQ) partage ces préoccupations. Depuis plusieurs années, le discours patrimonial international nourrit sa réflexion sur les implications que ces différentes approches soulèvent dans la gestion quotidienne de la collection nationale de biens culturels.

• Quoi conserver ?

Malgré l'évolution de la notion de patrimoine – certains parlent même d'inflation géographique, thématique et chronologique – l'œuvre monumentale et son contexte remportent encore la faveur de plusieurs spécialistes. Cependant, depuis quelque temps, place est faite à un patrimoine moins prestigieux ou moins limité dans l'espace. Le regard se porte maintenant de l'exceptionnel au quotidien, du monument au territoire, du matériel à l'immatériel.



Les récents travaux de la CBCQ – sur le cimetière patrimonial, par exemple – s’inscrivent dans cet élargissement de la notion de patrimoine.

• Pourquoi ?

Le préambule de la Charte de Venise considère les monuments « chargés d’un message spirituel du passé » et « témoignages vivants de traditions séculaires ». Ce sont ces raisons qu’on invoque encore aujourd’hui pour justifier l’exigence de conserver. Toutefois, la pensée a migré vers une notion nouvelle : la valeur patrimoniale n’a pas d’existence autonome ; elle est dépendante du jugement porté sur l’objet.

L’étude de la CBCQ sur les recherches du *Getty Conservation Institute* de Los Angeles montre en effet que de multiples valeurs peuvent être attribuées à un même bien attestant ainsi qu’au-delà de la matérialité, ce sont les significations perçues par la société – individuellement ou collectivement – qui confèrent au bien sa valeur patrimoniale.

• Pour qui ?

La Charte de Venise insiste sur la question de destination, rappelant que la patrimonialisation est un acte de portée collective. La reconnaissance patrimoniale d’un objet ou d’un site lui confère une valeur ajoutée que les membres d’une communauté sont appelés à partager.

Dans sa proposition de canevas pour une politique du patrimoine, la CBCQ insiste sur ce concept : « il revient à chaque génération de réitérer son attachement au patrimoine dont elle hérite, mais celle du présent a la responsabilité de transmettre à celles de demain les biens culturels qu’elle juge dignes de protection ». (*Patrimoine*, printemps 2004)

• Comment ?

La Charte de Venise met l’accent sur la conservation. Selon les principes qu’elle supporte, la restauration « doit garder un caractère exceptionnel », et s’appuyer sur une solide documentation permettant d’éviter toute conjecture. Les monuments doivent être transmis « dans toute la richesse de leur authenticité ». Ce concept, bien qu’il semble toujours faire consensus, reste abondamment contesté dans son application. Ses détracteurs émettent de sérieuses réserves quant à la pertinence d’évaluer un objet donné sur la base de son authenticité. La question se pose en Asie par exemple, où la conservation de la tradition transcende celle de l’objet.

Le *Comment* conserver n’a pas trouvé de réponse unique. D’aucuns acceptent la reconstruction de monuments jugés d’importance majeure, d’autres condamnent un tel mimétisme. Pour certains, le déplacement de bâtiments anciens et leur regroupement dans une sorte de musée de plein air est une pratique recevable. Pour d’autres, seule la conservation *in situ* est admissible. Les approches sont multiples, la recherche de cohérence d’autant complexe !

Voilà ce qui motive la CBCQ à élaborer plusieurs cadres de référence qui constituent des outils rigoureux pour l’analyse de chaque dossier, au cas par cas. L’exploration du modèle de gestion par les valeurs réalisée récemment veut faire un pas de plus. Convaincue que la protection des significations revêt autant d’importance que celle de la matérialité, la Commission a voulu examiner une façon de faire qui entraîne une meilleure appropriation du patrimoine par les communautés. Il n’existe pas d’approche universelle en matière de gestion du patrimoine. Le *Comment* est soumis à des contingences qui risquent de faire oublier le *Pourquoi* et le *Pour qui*. La gestion par les valeurs peut être une réponse.


MEMBRES DE LA COMMISSION DES BIENS CULTURELS DU QUÉBEC

Louise Brunelle-Lavoie
présidente

Suzel Brunel
vice-présidente

Martin Bouffard
avocat

Michel Brassard
historien et enseignant



Conservation, enrichissement et transmission : trois orientations que la Commission propose dans son canevas de politique du patrimoine, trois préoccupations analysées dans nos récentes publications que le lecteur trouvera résumées plus loin dans ce bulletin *Patrimoine*.

ET POUR FINIR...

Septembre sonne la rentrée et la reprise des activités. Pour moi, après plus de huit ans comme vice-présidente et quatre comme présidente de la CBCQ, il marque plutôt le passage à une autre étape. J'ai en effet décidé de partir à la retraite à compter du 1^{er} octobre 2004.

Je profite donc de cette tribune pour remercier tout d'abord les ministres qui m'ont fait confiance et qui m'ont donné l'occasion de faire un peu « avancer le patrimoine », selon une expression chère à mon prédécesseur et ami Cyril Simard.

Je salue bien bas tous les fonctionnaires professionnels du patrimoine, qui, au cours des années, se sont révélés de précieux collaborateurs, même si nos points de vue différaient à l'occasion.

Je rends hommage aux organismes dévoués à la cause du patrimoine qui ont sollicité l'oreille attentive de la Commission et ceux qui ont généreusement participé à nos discussions.

Au personnel de la Commission, ma reconnaissance pour le travail, trop souvent dans l'ombre, et pour la collaboration quotidienne.

À mes amis et commissaires, qui ont partagé mes enthousiasmes, mes frustrations, mes coups de cœur et mes déceptions, l'assurance de mon amitié plus qu'indéfectible, patrimoniale !

À Suzel, mon amie et complice des quatre dernières années, vice-présidente hors-pair, remarquable autant par sa rigueur que par son humour, tous mes remerciements pour ce « compagnonnage sur les chemins de la mémoire ».

Au revoir,

Louise Brunelle-Lavoie

La Commission a publié récemment...

Quatre publications sont parues au cours des six derniers mois et huit autres sont en chantier. Suit un résumé de chacun des ouvrages en question :

LES CIMETIÈRES EN OCCIDENT

En mars 2004, la Commission des biens culturels du Québec (CBCQ) publiait un rapport de recherche intitulé *L'évolution de la typologie des cimetières en Occident judéo-chrétien du Moyen Âge à nos jours*.

La CBCQ a voulu comprendre comment ont évolué les cimetières en Occident. Elle a demandé à M^{me} Lorraine Guay, dont le mémoire de maîtrise en géographie portait sur le sujet¹ de dresser une typologie des principaux modèles qui sont à l'origine des paysages funéraires d'hier à aujourd'hui. La Commission a également cherché à savoir comment les administrations des cimetières actuels, tant européens que nord-américains, répondent à la demande, dans le contexte du vieillissement de la population, de l'urbanisation croissante et de la diversification des modes de sépulture.

Cette étude montre comment, dans une société industrialisée, urbanisée et pluraliste comme la nôtre, plusieurs modes de sépulture se sont succédé et cohabitent aujourd'hui. Aux cimetières amérindiens, qui témoignent de cultures funéraires diversifiées, se sont ajoutés au XVII^e siècle les cimetières catholiques de la Nouvelle-France, circonscrits dans l'enclos paroissial. Au XIX^e siècle, les cimetières-jardins et, au XX^e, les cimetières-parcs sans affiliation religieuse ont peu à peu modifié la tradition judéo-chrétienne.

LE CIMETIÈRE PATRIMONIAL

Comme suite à son étude sur la typologie des cimetières dans l'Occident judéo-chrétien, la Commission a poursuivi sa réflexion sur la définition du cimetière patrimonial et sur les critères permettant d'assurer sa conservation et sa mise en valeur. En juillet 2004, la Commission publiait un document intitulé *Le cimetière patrimonial : un cadre de référence*.

Le respect des valeurs patrimoniales du cimetière soulève trois questions :

- Quelle définition lui donner ?
- Quelles sont les valeurs qu'il recèle ?
- Quels sont les postulats qui en assureraient une saine gestion ?

Ces interrogations sont au cœur du cadre de référence, fruit d'une réflexion des membres de la Commission, soutenus dans leur démarche par M. Patrice Groulx, historien-conseil.

Parce que les cimetières patrimoniaux sont des « territoires » qu'il faut gérer en pensant à leur avenir, la Commission a jugé utile de reprendre les postulats formulés dans *Un cadre de référence pour la gestion des arrondissements historiques* (CBCQ 2002), et d'en adapter les énoncés à la lumière des valeurs identifiées dans l'étude du cimetière patrimonial. Ce document a pour objectif d'orienter l'identification et la gestion des cimetières patrimoniaux dans le respect des réalités propres à chacun.

¹ *L'évolution du patrimoine funéraire à Québec* [UL 1989]

LES VALEURS

Au-delà des valeurs historiques, architecturales ou esthétiques attribuées aux biens culturels et qui en justifient la conservation, quelle place accorde-t-on aux significations sociales du patrimoine, au phénomène d'appropriation par le milieu, aux perceptions de celles et de ceux qui côtoient ces objets et fréquentent ces lieux ?

En juin 2004, la Commission faisait paraître une nouvelle étude intitulée *La gestion par les valeurs : exploration d'un modèle*. Six mois plus tôt, M^{me} Joances Beaudet, docteurante en urbanisme et aménagement (UL), avait reçu le mandat d'étudier la documentation pertinente au niveau international et d'en tirer des enseignements adaptables à la réalité québécoise.

Avocate de la notion que le patrimoine est « une richesse collective et une responsabilité partagée », la Commission souhaite que ce rapport soit matière à réflexion, puis à action, pour que s'engagent des échanges plus dynamiques entre les spécialistes du patrimoine et la population en général.

L'ARRONDISSEMENT HISTORIQUE DE SILLERY

Le *Cadre de référence pour la gestion des arrondissements historiques (CBCQ 2002)*, outil de portée générale, prescrit d'en adapter les principes à la réalité particulière de chacun des arrondissements historiques.

Le processus d'application du cadre de référence est une démarche en trois étapes.

1. L'étude de caractérisation de l'arrondissement : synthèse historique et identification des traces qui subsistent de cette histoire.
2. L'énoncé de valeurs et de critères d'intervention : traduction des caractéristiques patrimoniales de l'arrondissement en normes et en pratiques de gestion.

3. Le guide d'intervention : communication des valeurs et caractéristiques de l'arrondissement historique et des normes qui en découlent au public concerné.

En août 2004, la Commission publiait *l'Étude de caractérisation de l'arrondissement historique de Sillery*, première étape de cette démarche. M^{me} Denyse Légaré, Ph.D., historienne de l'art et de l'architecture, était chargée de la recherche. L'étude vise à révéler les traces tangibles de l'évolution historique de l'arrondissement et les traits dominants de son paysage bâti et naturel qu'il est nécessaire de conserver et de léguer aux générations futures.

Les chantiers...

BEAUPORT ET LA PRAIRIE : LES ÉTUDES SONT SOUS PRESSE

Deux nouvelles études de caractérisation d'arrondissements historiques seront diffusées au cours de l'automne 2004. L'étude du Vieux-La Prairie a été confiée à M. Mario Brodeur, architecte et celle de Beauport, à M^{me} Denyse Légaré, Ph.D., historienne de l'art et de l'architecture. Chaque étude de caractérisation partage le même objectif tel que décrit plus haut. Cependant, on peut déjà constater un fait intéressant, notamment que le ton varie, d'un document à l'autre, en fonction de l'identité du territoire considéré.

QUÉBEC, CHARLESBOURG, TROIS-RIVIÈRES, LE MONT-ROYAL ET PERCÉ

En collaboration avec la Direction du patrimoine du ministère de la Culture et des Communications (MCC), la Commission a entrepris en septembre 2004 les études de caractérisation des arrondissements historiques de Québec, Charlesbourg et Trois-Rivières, de l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal et de l'arrondissement

naturel de Percé. Le rythme accéléré de ces publications est rendu nécessaire pour que le MCC satisfasse aux échéanciers d'inscription au Répertoire canadien des lieux patrimoniaux. Élaboré en partenariat par le gouvernement fédéral et les gouvernements des provinces et des territoires, le Répertoire canadien permettra l'accès en ligne à la liste des inscriptions des lieux patrimoniaux officiellement reconnus à travers tout le pays. On peut obtenir de plus amples informations sur le Répertoire dans le site www.lieuxpatrimoniaux.ca.

ET ENFIN, LA QUESTION DES MURALES

La murale urbaine, expression propre à la ville contemporaine, a-t-elle quelque pertinence en milieu patrimonial ?

Dans le cadre de son mandat de conseiller de la ministre de la Culture et des Communications, la Commission a voulu explorer la question. À l'hiver 2003, la CBCQ confiait à M^{me} Diana Rodríguez Pinzón la tâche d'approfondir une recherche que celle-ci avait entreprise pour la rédaction de sa thèse de maîtrise en architecture². Il s'agissait de mettre à jour les connaissances par une revue de la documentation disponible à l'échelle internationale afin d'y découvrir, le cas échéant, des critères d'acceptabilité de la murale urbaine en milieu patrimonial.

La recherche démontre que la question compte autant de détracteurs que d'adeptes, les premiers arguant que la murale contrevient aux règles d'authenticité du milieu patrimonial, les seconds clamant qu'on laisse vivre la ville. Il a fallu se rendre à l'évidence qu'il n'existe pas de consensus dans ce domaine ni de cadre de référence duquel s'inspirer.

À l'été 2004, la Commission demandait donc à M^{me} Joances Beaudet de voir si on pouvait élaborer des critères d'évaluation des projets de murales en milieu patrimonial, tout en respectant les prescriptions du *Cadre de référence pour la gestion des arrondissements historiques*, un document, rappelons-le, auquel M^{me} Beaudet a été intimement liée.

La Commission publiera cet automne le fruit de moult discussions et débats sous le titre de *La murale urbaine : pratiques et fonctions*.

Nota bene

Toutes les publications de la Commission des biens culturels du Québec sont accessibles gratuitement dans son site Internet et par téléphone.

² La murale illusionniste comme outil de conception dans la ville (UL 2001).